

COMMUNIQUÉ
5 Juin 2018

CROISIÈRE, ALZHEIMER et DISCRIMINATION

La société MSC Croisières a pris la décision de débarquer un couple en Sicile dès le deuxième jour de leur croisière au motif que la dame était atteinte de maladie d'Alzheimer.

Voici bien l'exemple parfait de discrimination dont souffrent aujourd'hui nombre de nos aînés : discrimination par l'âge, discrimination par la maladie.

Sous couvert de protection de la dame et de refus d'assumer des responsabilités que personne n'impose, le croisiériste a interdit à une citoyenne et à son époux de continuer leur croisière.

AVVEC, qui représente les personnes âgées et tous ceux qui s'intéressent à leur situation, et l'AD-PA regrettent vivement cette décision et demandent solennellement à ce que les 2 victimes soient entièrement dédommagées.

Pour tout contact
P. CHAMPVERT
R. GIZOLME
Tel : 01.55.12.17.29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

-  @AssociationADPA
-  <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
-  <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées